



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 13 décembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Travail et à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Actuellement, quelque 600 demandeurs d'emploi plus ou moins qualifiés dans les domaines de la santé, des soins et du social sont inscrits à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). Parmi les demandeurs, les aides sociaux familiales, auxiliaires de vie et aide-senior représentent plus de 40 %.

En même temps, l'ADEM note environ 275 offres d'emploi dans les secteurs santé, soins et social. Alors que le nombre d'offres d'emploi pour infirmier et aide-soignant est le plus important et la demande la plus faible, le nombre de demandeurs à qualification moindre dépasse largement celui des offres d'emploi.

Dès lors, nous souhaitons poser les questions suivantes à Monsieur le ministre du Travail et à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Quelles initiatives l'Agence pour le développement de l'emploi entend prendre pour rapprocher offre et demande, ceci en collaboration avec le secteur concerné, qui est confronté à une réelle pénurie en personnel qualifié ?
- Quel est le profil exact des demandeurs et quelle est la proportion de ceux qui ont interrompu une formation dans les domaines prémentionnés ?
- Y a-t-il des initiatives pour les encourager à reprendre leur formation ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Francine Closener
Députée



Réponse commune du Ministre du Travail et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N°1661 du 13 décembre 2024 de l'honorable Députée Francine CLOSENER et de l'honorable Député Mars DI BARTOLOMEO concernant « Offres d'emploi dans le domaine de la santé »

Question N°1 : Quelles initiatives l'Agence pour le développement de l'emploi entend prendre pour rapprocher offre et demande, ceci en collaboration avec le secteur concerné, qui est confronté à une réelle pénurie en personnel qualifié ?

Les chiffres relevés par les honorables députés montrent clairement l'énorme écart de compétences entre les demandeurs d'emploi inscrits et les exigences pour les 24 métiers de santé réglementés au Luxembourg.

Le principal obstacle pour le personnel qualifié dans le secteur de la santé réside dans la reconnaissance professionnelle des diplômes et le droit d'exercer. L'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) n'a pas le mandat d'intervenir dans ces processus. Cependant, l'ADEM soutient les demandeurs d'emploi dans l'acquisition des compétences linguistiques requises par la législation en vigueur. Il est également évident que, faute de reconnaissance de leurs diplômes, certains demandeurs d'emploi se tournent vers d'autres carrières en dehors du secteur de la santé.

Comme mentionné par les honorables députés, la majorité des demandeurs d'emploi souhaitant se reconverter dans des métiers de soins aux personnes âgées ou dépendantes ne disposent pas des qualifications professionnelles requises. Cependant, beaucoup pourraient rejoindre le secteur de la santé en tant que personnel peu qualifié, avec la possibilité de suivre ensuite des parcours de formation diplômants. Cette démarche de montée en compétences (*upskilling*) et de reconversion (*reskilling*) serait soutenue par l'ADEM. L'ADEM dispose des moyens nécessaires pour appuyer ces initiatives à travers des mesures en faveur de l'emploi ou des formations sur mesure élaborées avec les acteurs concernés.

Pour les employeurs, la question de la rétribution financière des actes prestés par ce type de personnel reste à résoudre avec les organismes de financement.

Question N°2 : Quel est le profil exact des demandeurs et quelle est la proportion de ceux qui ont interrompu une formation dans les domaines prémentionnés ?

En date du 18 décembre 2024, 641 demandeurs d'emploi résidents disponibles, inscrits auprès de l'ADEM, recherchent un métier dans les domaines de la santé, des soins et du social comme première demande.



Les codes ROME suivants sont considérés : J – Santé, K1302 – Assistance auprès d’adultes, K1104 – Psychologie, K1201 – Action sociale, K1207 – Intervention socio-éducative.

Quelques chiffres méritent d’être soulignés :

- 80 % des demandeurs inscrits cherchant un emploi dans ce secteur sont des femmes.
- 60 % des demandeurs inscrits ont moins de 45 ans.
- 26 % des demandeurs inscrits disposent d’un diplôme de niveau BTS ou bachelor, et 17 % d’un diplôme de niveau master / doctorat.
- 18 % des demandeurs inscrits ont une nationalité hors UE-27, et le nombre de ceux disposant d’un diplôme hors UE-27 pourrait être encore plus élevé.
- Parmi les demandeurs d’emploi ayant une expérience professionnelle, un tiers (33 %) ont une expérience de 1 à 4 ans, tandis que 25 % disposent d’une expérience de 5 à 9 ans.

Le Ministère du Travail ne dispose pas des données nécessaires pour établir la proportion exacte de demandeurs ayant interrompu une formation dans les domaines précités.

Question N°3 : Y a-t-il des initiatives pour les encourager à reprendre leur formation ?

Dans le cadre de leur suivi les demandeurs sont informés sur les possibilités. Pour les populations cibles éligibles, l’Agence pour le développement de l’emploi soutient leur reconversion / réintégration dans le marché du travail par des mesures en faveur de l’emploi. Par ce biais, les demandeurs peuvent obtenir l’expérience minimale requise pour pouvoir poursuivre une formation diplômante en cours d’emploi.

Luxembourg, le 14 janvier 2025

(s.) Georges MISCHO
Ministre du Travail